

## Coronavirus – Modifications à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Lors de sa séance du 25 août 2021, le Conseil fédéral a approuvé la suivante modification :

### **Mesures pour les personnes vulnérables sont prolongées jusqu'au 30 septembre 2021**

Les mesures pour les personnes vulnérables ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2021. Le droit à l'allocation corona-perte de gain pour les personnes vulnérables est ainsi prolongé jusqu'à cette même date.

**Des informations détaillées** sur les allocations pour perte de gain coronavirus ainsi que tous les formulaires nécessaires sont disponibles sur notre site web sous [www.promea.ch/coronavirus](http://www.promea.ch/coronavirus).